



RCS : BORDEAUX

Code greffe : 3302

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BORDEAUX atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2015 B 01735

Numéro SIREN : 493 869 481

Nom ou dénomination : 3AS -RACING

Ce dépôt a été enregistré le 31/08/2017 sous le numéro de dépôt 18016

Désignation de l'entreprise : **SAS RACING SAS**
Adresse de l'entreprise : **185 rue Gay Lussac 33127 SAINT-JEAN-D'ILLAC**

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois : **12**

Numéro SIRET* : **49386948100041**

Neant ☐

Exercice N clos le
31/12/2016

		Brut 1	Amortissements, provisions 2	
Capital souscrit non appelé (I)		AA		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement*	AB	AC	
	Frais de développement*	CX	CQ	
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	740
	Fonds commercial (1)	AH	AI	
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK	
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles*	AL	AM	
	Terrains	AN	AO	
	Constructions	AP	AQ	
	Installations techniques matériel ou logiciel*	AR	AS	1 980
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU	30 924
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Immobilisations en cours	AV	AW	
	Avances et acomptes	AX	AY	
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT	
	Autres participations	CU	CV	
	Créances rattachées à des participations	BB	BC	
	Autres titres immobilisés	BD	BE	
	Prêts	BF	BG	
	Autres immobilisations financières*	BH	BI	5 200
	TOTAL (II)	BJ	BK	38 844
		BL	BM	12 081
ACTIF CIRCULANT	STOCKS*	BN	BO	
	En cours de production de biens	BP	BQ	
	En cours de production de services	BR	BS	
	Produits intermédiaires et finis	BT	BU	553 004
	Marchandises	BV	BW	
	Avances et acomptes versés sur commandes	BX	BY	52 916
	CRÉANCES	BZ	CA	383 168
	Clients et comptes rattachés (3)*	CB	CC	
	Autres créances (3)	CD	CE	20 000
	Capital souscrit et appelé, non versé	CF	CG	61 216
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CH	CI	4 527
	Disponibilités	CJ	CK	1 086 912
	Charges constatées d'avance (3)*	CW		
	TOTAL (III)	CM		
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CN		427
	Primes de remboursement des obligations (V)	CO	1A	121 808
	Ecarts de conversion actif* (VI)			
	TOTAL GENERAL (I à VI)			1 126 182
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	(3) Part à plus d'un an :
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :		Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise 3AS RACING SAS

Néant ☐ *

Exercice N

CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :)	DA	10 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence ☐ EK ☐)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	1 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	1 226
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ BI ☐)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * ☐ EJ ☐)	DG	601 900
	Report à nouveau	DH	-27 044
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	30 280
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (I)	DL	617 363
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	427
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	427
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI ☐)	DV	56
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	216 226
	Dettes fiscales et sociales	DY	198 528
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Autres dettes	EA	93 582
Compte régular.	Produits constatés d'avance (4)	EB	
	TOTAL (IV)	EC	508 392
	Ecarts de conversion passif * (V)	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	1 126 182
REVENUS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B	
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
	{ Ecart de réévaluation libre	1D	
	{ Réserve de réévaluation (1976)	1E	
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF	
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	508 392
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : 3AS RACING SAS

Néant ☐ *

		Exercice N					
		France			Exportations et livraisons intracommunautaires		Total
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	2 648 740	FB		FC	2 648 740
	Production vendue { biens * services *	FD		FE		FF	
		FG	141 942	FH		FI	141 942
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	2 790 682	FK		FL	2 790 682
	Production stockée *					FM	
	Production immobilisée *					FN	
	Subventions d'exploitation					FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)					FP	6 951
	Autres Produits (1) (11)					FQ	19 188
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	2 816 821
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS	1 528 122
	Variation de stock (marchandises) *					FT	79 491
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU	28 527
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					FV	-5 544
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	770 369
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	6 717
	Salaires et traitements *					FY	280 968
	Charges sociales (10)					FZ	67 477
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements *			GA	11 492
			- dotations aux provisions			GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *				GC	1 490
		Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD	
	Autres charges (12)					GE	7 755
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	2 776 864
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	39 958
Opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)					GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)					GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	
	Différences positives de change					GN	385
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO	
	Total des produits financiers (V)					GP	385
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	
	Différences négatives de change					GS	890
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT	
	Total des charges financières (VI)					GU	890
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	-504
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	39 453

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

Désignation de l'entreprise 3AS RACING SASNéant ☐ *

		Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	31
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	9 142
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	9 173
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	-9 173
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	2 817 206
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	2 786 926
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)		HN	30 280
RENVOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HY	
	(3) Dont { - Crédit-bail mobilier * - Crédit-bail immobilier	IG	
		HP	4 560
		HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX	
	(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
		RD	
	(9) Dont transferts de charges	A1	6 951
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9			
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N	
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
AMENDE ANTOINE SEPTIER AMENDE ANTOINE SEPTIER		45	
AMENDE MODIFICATION COMPTES AMENDE MODIF COMPTE		45	
AMENDE ANTOINE AMENDE ANTOINE			90
AMENDE TAXE FONCIERE AMENDE TAXE FONCIERE		31	
TRESOR PUBLIC TRESOR PUBLIC		45	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N	
		Charges antérieures	Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise 3AS RACING SAS

Néant ☐ *

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

I ER EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

Copyright Groupe ISA (2017) ISACOMPTA

CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		
				1		2		
						3		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I		CZ		D8		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II		KD	54 180	KE	828	
CORPORELLES	Terrains			KG		KH		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants L9	KJ		KK		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants M1	KM		KN		
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	Dont Composants M2	KP		KQ		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	Dont Composants M3	KS	9 515	KT	1 560	
		Installations générales, agencements, aménagements divers *		KV	46 744	KW		
		Matériel de transport *		KY		KZ	13 467	
		Matériel de bureau et mobilier informatique		LB	22 749	LC	3 651	
		Emballages récupérables et divers *		LE		LF		
	Immobilisations corporelles en cours			LH		LI		
Avances et acomptes			LK		LL			
TOTAL III				LN	79 007	LO	18 678	
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence			8G		8M		
	Autres participations			8U		8V		
	Autres titres immobilisés			IP		IR		
	Prêts et autres immobilisations financières			IT	9 200	IU		
	TOTAL IV			LQ	9 200	LR		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				ØG	142 387	ØH	19 506	
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		
				1		3		
				2		4		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	IN	CØ		DØ		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	IO	LV		LW	55 008	
CORPORELLES	Terrains	IP		LX		LY		
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB	
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME	
		Inst. gales, agencs et am. des constructions	IS		MG		MH	
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels	IT		MJ		MK	11 075
		Inst. gales., agencs, aménagements divers	IU		MM		MN	46 744
		Matériel de transport	IV		MP		MQ	13 467
		Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS		MT	26 400
		Emballages récupérables et divers *	IX		MV		MW	
	Immobilisations corporelles en cours	MY		MZ		NA		
Avances et acomptes	NC		ND		NE			
TOTAL III		IY		NG		NH	97 685	
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence	IZ		ØU		M7		
	Autres participations	IO		ØX		ØY		
	Autres titres immobilisés	II		2B		2C		
	Prêts et autres immobilisations financières	I2		2E	4 000	2F	5 200	
	TOTAL IV	I3		NJ	4 000	NK	5 200	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4		OK	4 000	ØL	157 893	

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

**TABEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES**

 Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts.)

Exercice N clos le 31/12/2016

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : 3AS RACING SAS

Néant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col.1 - col.2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)] 6
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne "Provisions réglementées".

CADRE B
DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

- 1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE.....
- 2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE..... -
- 3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE..... =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032

Désignation de l'entreprise 3AS RACING SAS

Néant ☐ *

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement TOTAL I		CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II		PE	54 180	PF	88	PG		PH	54 268
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	8 574	QA	522	QB		QC	9 095
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	24 061	QE	5 714	QF		QG	29 776
	Matériel de transport	QH		QI	3 247	QJ		QK	3 247
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	20 743	QM	1 920	QN		QO	22 663
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU	53 378	QV	11 403	QW		QX	64 781
TOTAL GENERAL (I + II + III)		ON	107 558	OP	11 492	OQ		OR	119 049

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	
Frais établissements TOTAL I	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6
Autres Immob. incorporelles TOTAL II	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5	R6
	Sur sol d'autrui	R7	R8	S1	S2	S3	S4
	Inst. gales, agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	T1	T2
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U7
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V5
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W3
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	X1
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV	NL			NM			NO
Total général (I + II + III + IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)	NW	Total général non ventilé (NS+NT+NU)		NY	Total général non ventilé (NW-NY)		NZ

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *

Montant net au début de l'exercice

Augmentations

Dotations de l'exercice aux amortissements

Montant net à la fin de l'exercice

Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations			SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise 3AS RACING SAS

Néant ☐ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers	3T	TA	TB	TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)	3U	TD	TE	TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI	
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR	
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S	
	Provisions pour pertes de change	4T	427	4V	4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y	
	TOTAL II	5Z	427	TW	TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C	6D
		- corporelles	6E	6F	6G	6H
		- Titres mis en équivalence	Ø2	Ø3	Ø4	Ø5
		- titres de participation	9U	9V	9W	9X
		- autres immobilisations financières (1) *	Ø6	Ø7	Ø8	Ø9
	Sur stocks et en cours	6N	6P	1 490	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	1 268	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X		6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	1 268	TY	1 490	TZ
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	7C	1 695	UB	1 490	UC
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	1 490	UF		
	- financières	UG		UH		
	- exceptionnelles	UJ		UK		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-I-5e du C.G.I.					10	

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l' entreprise : 3AS RACING SAS

Néant ☐ *

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3		
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières	UT	5 200	UV		UW	5 200			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA	1 522		1 522					
	Autres créances clients	UX	52 663		52 663					
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie* (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO)	ZI								
	Personnel et comptes rattachés	UY								
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ								
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM	15 167		15 167				
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	146 453		146 453				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN							
		Divers	VP							
	Groupe et associés (2)	VC	99 532		99 532					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	122 015		122 015					
	Charges constatées d'avance	VS	4 527		4 527					
	TOTAUX		VT	447 080	VU	441 880	VV	5 200		
RENOIS	(1) Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice - Remboursements obtenus en cours d'exercice	VD								
	(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VE								
		VF								

CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG									
	à plus d'1 an à l'origine	VH									
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	216 226		216 226						
Personnel et comptes rattachés		8C	47 564		47 564						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	28 913		28 913						
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	122 051		122 051						
	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ									
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	56		56						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	93 582		93 582						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX		VY	508 392	VZ	508 392						
RENOIS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL						
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032							

3AS - RACING
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 10 000 euros
Siège social : Zone de Labaury Baudan
185 rue Gay Lussac, Innovespace
33127 SAINT JEAN D'ILLAC
RCS BORDEAUX 493 869 481

RAPPORT DE GESTION
SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS
LE 31 DECEMBRE 2016

La Société KONTYNUER, Présidente, représentée par Monsieur Frédéric LEMEUNIER, a, conformément aux dispositions de l'article L. 227-9 du Code de commerce, aux fins de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016, établi le présent rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE

L'exercice clos le 31 décembre 2016 a été marqué par une concurrence élevée.

EVENEMENTS INTERVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Il convient de souligner qu'aucun événement important n'est survenu entre la date de la clôture de l'exercice et la date à laquelle le rapport est établi.

ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Eu égard à l'article L. 232-1 du Code de commerce, nous vous informons que la Société n' a engagé aucun frais de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SITUATION DE LA SOCIETE
ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Maintien du chiffre d'affaires et amélioration de la rentabilité d'exploitation.

FILIALES ET PARTICIPATIONS

Néant.

SOCIETES CONTROLEES

Néant.

RESULTATS ECONOMIQUES ET FINANCIERS

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016 :

- le chiffre d'affaires H.T. s'est élevé à 2 790 682 euros contre 2 314 243 euros au titre de l'exercice précédent ;
- le total des produits d'exploitation s'est élevé à 2 816 821 euros contre 2 326 792 euros au titre de l'exercice précédent ;
- les charges d'exploitation de l'exercice se sont élevées à 2 776 864 euros contre 2 273 536 euros au titre de l'exercice précédent ;

Le résultat d'exploitation ressort à 39 958 euros contre 53 256 euros au titre de l'exercice précédent.

Compte tenu d'un résultat financier de (- 504) euros contre (- 92) euros, le résultat courant avant impôt de l'exercice ressort à 39 453 euros contre 53 164 euros au titre de l'exercice précédent.

Compte tenu des éléments ci-dessus, du résultat exceptionnel de (- 9 173) euros contre (-80 208) euros au titre de l'exercice précédent, le résultat de l'exercice se solde par un bénéfice de 30 280 euros contre une perte de (- 27 044) euros.

Au 31 décembre 2016, le total du bilan de la Société s'élevait à 1 126 182 euros contre 1 147 561 euros au titre de l'exercice précédent.

PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2016 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur. Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues sont identiques à celles de l'exercice précédent.

Le bilan et le compte de résultat de l'exercice figurent en annexe.

AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 30 280 euros de la manière suivante :

- Bénéfice de l'exercice :	30 280 euros
- Au Report à Nouveau :	27 044 euros
- Le solde s'élevant à :	3 236 euros
- Augmenté du prélèvement sur le poste "Autres Réserves" à hauteur de :	196 764 euros
- Soit une somme distribuable s'élevant à :	200 000 euros
- A titre de dividendes à l'associé unique :	200 000 euros

Le dividende est donc de 2 000 euros par part sociale.

Avec la loi de finances pour 2013, depuis le 1^{er} janvier 2013, la suppression du prélèvement forfaitaire libératoire conduit à soumettre obligatoirement les dividendes au barème progressif de l'impôt sur le revenu.

fl

Conformément à l'article 158-3 du code général des impôts, le dividende brut, distribué par une société française ou étrangère soumise à l'impôt sur les sociétés ou impôt équivalent, est éligible à l'abattement de 40 % pour les personnes physiques domiciliées en France. Par contre, l'abattement fixe annuel est supprimé.

La société qui assure le paiement du dividende est tenue, lors du versement, de précompter les prélèvements sociaux (actuellement 15,5 %) calculé sur le montant brut des revenus sauf les revenus perçus dans le cadre des plans d'épargne en actions qui sont exclus et d'opérer un prélèvement à la source non libératoire imputable sur l'impôt dû l'année suivante (actuellement 21 %) calculé sur le montant brut des revenus distribués. Ce prélèvement à la source obligatoire non libératoire constitue un acompte d'impôt sur le revenu.

La société qui assure le paiement doit verser, à l'administration fiscale, les sommes retenues au plus tard le 15 du mois suivant le paiement.

Les dividendes perçus par un gérant majoritaire, son conjoint ou son partenaire auquel il est lié par un pacte civil de solidarité, ses enfants mineurs non émancipés, seront assujettis aux cotisations sociales lorsqu'ils dépasseront 10% du capital social, des primes d'émission et des sommes versées en compte courant (article L.131-6 du code de la sécurité sociale).

L'associée unique, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, rappelle qu'il n'a pas été distribué de dividendes, au titre des trois précédents exercices:

RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

Conformément à l'article 243 bis du CGI, il est précisé qu'il n'a pas été distribué de dividendes, au cours des trois précédents exercices.

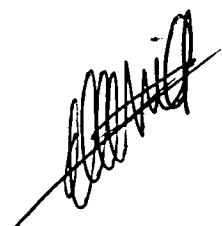
DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses somptuaires non déductibles du résultat fiscal.

CONVENTIONS REGLEMENTEES

En application des dispositions de l'article L. 227-10 du Code de commerce, il est rappelé les conventions intervenues entre la Société et son Président.

Le Président



3AS - RACING

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 10 000 euros
Siège social : Zone de Labaury Baudan
185 rue Gay Lussac, Innovespace
33127 SAINT JEAN D'ILLAC
RCS BORDEAUX 493 869 481

DECISION DE L'ASSOCIEE UNIQUE DU 14 JUIN 2017

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016

I. PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

DEUXIEME DECISION

L'associée unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 30 280 euros de la manière suivante :

- Bénéfice de l'exercice :	30 280 euros
- Au Report à Nouveau :	27 044 euros
- Le solde s'élevant à :	3 236 euros
- Augmenté du prélèvement sur le poste "Autres Réserves" à hauteur de :	196 764 euros
- Soit une somme distribuable s'élevant à :	200 000 euros
- A titre de dividendes à l'associé unique :	200 000 euros

Le dividende est donc de 2 000 euros par part sociale.

Avec la loi de finances pour 2013, depuis le 1^{er} janvier 2013, la suppression du prélèvement forfaitaire libératoire conduit à soumettre obligatoirement les dividendes au barème progressif de l'impôt sur le revenu.

Conformément à l'article 158-3 du code général des impôts, le dividende brut, distribué par une société française ou étrangère soumise à l'impôt sur les sociétés ou impôt équivalent, est éligible à l'abattement de 40 % pour les personnes physiques domiciliées en France. Par contre, l'abattement fixe annuel est supprimé.

La société qui assure le paiement du dividende est tenue, lors du versement, de précompter les prélèvements sociaux (actuellement 15,5 %) calculé sur le montant brut des revenus sauf les revenus perçus dans le cadre des plans d'épargne en actions qui sont exclus et d'opérer un prélèvement à la source non libératoire imputable sur l'impôt dû l'année suivante (actuellement 21 %) calculé sur le montant brut des revenus distribués. Ce prélèvement à la source obligatoire non libératoire constitue un acompte d'impôt sur le revenu.

La société qui assure le paiement doit verser, à l'administration fiscale, les sommes retenues au plus tard le 15 du mois suivant le paiement.

FL

Les dividendes perçus par un gérant majoritaire, son conjoint ou son partenaire auquel il est lié par un pacte civil de solidarité, ses enfants mineurs non émancipés, seront assujettis aux cotisations sociales lorsqu'ils dépasseront 10% du capital social, des primes d'émission et des sommes versées en compte courant (article L.131-6 du code de la sécurité sociale).

L'associée unique, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, rappelle qu'il n'a pas été distribué de dividendes, au titre des trois précédents exercices:

II. RESOLUTION D'AFFECTATION DU RESULTAT VOTEE

DEUXIEME DECISION

L'associée unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 30 280 euros de la manière suivante :

- Bénéfice de l'exercice :	30 280 euros
- Au Report à Nouveau :	27 044 euros
- Le solde s'élevant à :	3 236 euros
- Augmenté du prélèvement sur le poste "Autres Réserves" à hauteur de :	196 764 euros
- Soit une somme distribuable s'élevant à :	200 000 euros
- A titre de dividendes à l'associé unique :	200 000 euros

Le dividende est donc de 2 000 euros par part sociale.

Avec la loi de finances pour 2013, depuis le 1^{er} janvier 2013, la suppression du prélèvement forfaitaire libératoire conduit à soumettre obligatoirement les dividendes au barème progressif de l'impôt sur le revenu.

Conformément à l'article 158-3 du code général des impôts, le dividende brut, distribué par une société française ou étrangère soumise à l'impôt sur les sociétés ou impôt équivalent, est éligible à l'abattement de 40 % pour les personnes physiques domiciliées en France. Par contre, l'abattement fixe annuel est supprimé.

La société qui assure le paiement du dividende est tenue, lors du versement, de précompter les prélèvements sociaux (actuellement 15,5 %) calculé sur le montant brut des revenus sauf les revenus perçus dans le cadre des plans d'épargne en actions qui sont exclus et d'opérer un prélèvement à la source non libératoire imputable sur l'impôt dû l'année suivante (actuellement 21 %) calculé sur le montant brut des revenus distribués. Ce prélèvement à la source obligatoire non libératoire constitue un acompte d'impôt sur le revenu.

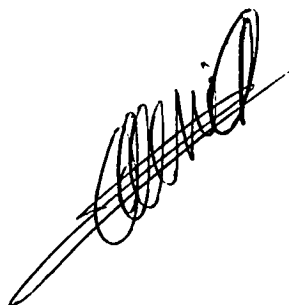
La société qui assure le paiement doit verser, à l'administration fiscale, les sommes retenues au plus tard le 15 du mois suivant le paiement.

Les dividendes perçus par un gérant majoritaire, son conjoint ou son partenaire auquel il est lié par un pacte civil de solidarité, ses enfants mineurs non émancipés, seront assujettis aux cotisations sociales lorsqu'ils dépasseront 10% du capital social, des primes d'émission et des sommes versées en compte courant (article L.131-6 du code de la sécurité sociale).

L'associée unique, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, rappelle qu'il n'a pas été distribué de dividendes, au titre des trois précédents

exercices:

Pour copie certifiée conforme
SARL KONTYNUER, Présidente et associée unique
Représentée par M. Frédéric LEMEUNIER

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Frédéric Lemeunier', written diagonally across the page.